Image not found or type unknown

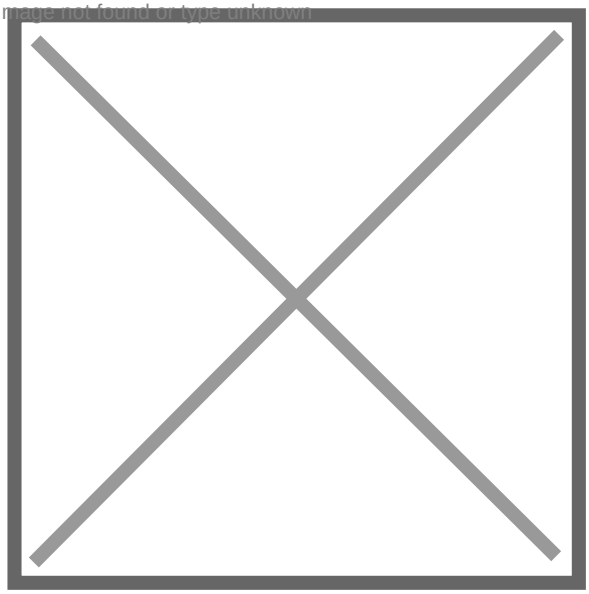

Separation entre concubin

Par **pepette66**, le **20/01/2014** à **15:02**

Bonjour rien ne va plus avec mon conjoint. Nous avons fait construire il y a un peu plus d un an .Je suis seule a payer tous les mois le remboursement du
crédit , rien ne va plus et nous allons nous séparer aUrais-je le droit de garder ma maison .
Merci de répondre je suis au bord du gouffre.

Par **Lag0**, le **20/01/2014** à **15:26**

Bonjour,
C'est le titre de propriété qui définit les parts de chacun. Donc si vous avez acheté à 50/50, peu importe qu'aujourd'hui vous soyez seule à payer le crédit, la maison appartient pour moitié à chacun d'entre vous.
Il va donc falloir vous mettre d'accord sur le devenir de cette maison.
Si vous voulez la conserver, le mieux va donc être de racheter les parts de votre ex-concubin (et non conjoint si vous n'êtes pas mariés).

Par **pepette66**, le **20/01/2014** à **15:38**

La seule somme que mon concubin ai versé pour la maison c'est un apport de 5000 euros argent qu il avait mis de coté en prélévant sur un de mes comptes.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2014** à **17:59**

Bonjour, comme précédemment dit aucune importance sur les sommes versées, seul compte le titre de propriété, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés